



Commissions

Article 24 du Règlement Intérieur

Au début de chaque législature et à la première session ordinaire de l'année et après l'installation du Bureau définitif, l'Assemblée nationale constitue quatorze (14) Commissions permanentes (article 62 de la Constitution).

Ces Commissions, avec leurs domaines de compétence respectifs, sont les suivantes :

Commission de la Culture et de la Communication :

Culture, Information, Communication, Télécommunications, Economie numérique, Affaires religieuses et Coopération culturelle;

Commission des Finances et du Contrôle Budgétaire :

Budget de l'Etat, Monnaie et Crédits, Activités financières intérieures et extérieures, Contrôle financier des Organismes publiques, Domaine de l'Etat;

Commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Infrastructures et des Transports :

Travaux publics, Urbanisme, Habitat, Logement et Transports

Commission du Développement Rural :

Agriculture, Pêche, Elevage, Hydraulique rurale;

Commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains :

Justice, Administration territoriale, Collectivités territoriales, Modernisation de l'Etat, Lois, Règlement intérieur, Décentralisation, Police, Travail, Emploi, Fonction Publique, Retraite, Sécurité sociale;

Commission des Affaires étrangères, des Sénégalais de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine :

Relations internationales, bilatérales et multilatérales, Organisations africaines, régionales et sous-régionales, Traités et Accords internationaux, Coopération diplomatique, Sénégalais de l'Extérieur;

Commission de la Défense et de la Sécurité :

Défense nationale et Préservation de l'Intégrité territoriale, Coopération militaire internationale,



Etablissements militaires et paramilitaires, Personnels civils et militaires des Armées, Sécurité publique, Sûreté, Gendarmerie, Justice militaire;

Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs :

Enseignement de base et promotion des langues nationales, Enseignement moyen, secondaire, général et technique, Formation professionnelle, Enseignement universitaire et Recherche, Jeunesse, Sports, Loisirs, Service civique national, Coopération scientifique et technique;

Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale :

Santé publique, Soins de santé primaires, Infrastructures et Equipements hospitaliers, Pharmacie, Formations médicale et paramédicale, Femme, Enfant, Personnes vivant avec un Handicap, Action Sociale, Solidarité nationale, Politique de population;

Commission de Comptabilité et de Contrôle :

Budget de l'Assemblée nationale.

Commission des Délégations :

Evaluation et Contrôle de l'exécution des Lois votées, Suppléance de l'Assemblée dans l'adoption de mesures relevant du domaine de la loi conformément à la Constitution.

Commission des Affaires Economiques :

Industrie, Artisanat, Tourisme, Echanges, Commerce intérieur et extérieur, Consommation, Plan, Coopération économique, Consommation

Commission du Développement Durable et de la Transition Ecologique :

Environnement, Eau, Assainissement, Forêts et Chasse;

Commission de l'Energie et des Ressources Minérales :

Electrification urbaine, Electrification rurale, Mines, Ressources pétrolières et gazières, Energies renouvelables;